L'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) veut permettre aux femmes maires d'offrir des services efficaces qui favorisent un développement économique durable et équitable de base. Pour y arriver, elle a organisé un atelier de formation du 19 au 22 août 2013 à son siège à Ouagadougou.

Au cours de ces quatre jours de formation, l'accent sera mis sur la participation des femmes au Développement économique local (DEL). Cet atelier a été rendu possible grâce à la collaboration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Pour permettre aux femmes maires d'offrir des services efficaces en faveur du développement, l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) a organisé un atelier de formation, du 19 au 22 août 2013 à son siège à Ouagadougou.

Cet atelier de formation vise plusieurs objectifs, à savoir permettre aux élues locales d'être formées et de comprendre le Développement économique local (DEL) , définir des plans d'actions permettant aux bénéficiaires de la formation de sensibiliser d'autres femmes, proposer des mesures visant à faciliter l'accès des femmes aux ressources et aux opportunités en matière de DEL, procéder au renouvellement du bureau des femmes élues.

Selon les organisateurs de l'atelier, au moins 35 femmes élues seront formées en DEL. Ils ont

affirmé qu'un plan d'actions sera élaboré par chacune des participantes afin que l'AMBF puisse faire un suivi des activités qu'elles mettront en œuvre suite à la formation.

A la fin de la formation, chaque participante doit s'engager à développer et mettre en place un plan d'actions qui sera suivi par l'AMBF et la coordonatrice nationale du PMDE-BF. Thomas Baguemzanré a, au nom du président de l'AMBF, souhaité la bienvenue aux participantes.

« Nos communes ont besoin de ce type de formation. Cette formation permet de renforcer la capacité en matière de développement local », a-t-il souligné.

A entendre Joël Herbert Yaméogo, chargé de la formation, cinq modules seront enseignés. Il s'agit, entre autres, de la notion du genre, du développement économique local, du processus de décentralisation, de la mobilisation des ressources financières et de la mise en place d'un plan d'actions pour les trois années à venir.

Source : AllAfrica